

tités de sous-produits des nappes de gaz de Pincher-Creek est le chemin de fer. Le soufre bien entendu, est fondu; il doit donc être transporté dans des wagons-citernes spéciaux. En outre, vu la sévérité des hivers albertains, la circulation sur route serait irrégulière. Il arrive souvent, en effet, que les routes soient coupées par de grosses chutes de neige. Les transports autres que le transport ferroviaire, exigeant de multiples manutentions de ce produit reviendraient fort cher. Dans ces conditions il semblerait que le transport par rail constitue la seule solution possible.

Si le bill est adopté en deuxième lecture, monsieur l'Orateur, je proposerais son renvoi au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Les représentants du Pacifique-Canadien et de la *Canadian Gulf Oil Company* y comparaitront comme témoins et expliqueront d'une façon plus détaillée les divers aspects de l'entreprise.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis bien content d'apprendre que l'on aménagera ce court embranchement de 20 milles depuis la voie du Pacifique-Canadien qui emprunte le Pas du Nid-de-Corbeau jusqu'à la région du gisement de gaz de Pincher-Creek. Comme l'a dit le parrain du bill, il permettra et facilitera avant tout l'établissement, à cet endroit, de l'industrie du soufre et de la fabrication du pétrole, ce qui aura beaucoup d'importance pour le Sud de l'Alberta et, en fait, pour toute l'industrie canadienne.

Telle est la première raison de cet embranchement, mais il procurera aussi certains services aux agriculteurs, producteurs de céréales et éleveurs, de cette région.

Puisque le bill doit être renvoyé au comité, où nous pourrions obtenir des renseignements précis sur le tracé, les gares et les voies, ainsi que sur les buts visés, il est inutile que j'ajoute quoi que ce soit à ce propos pour le moment.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député de Vegreville (M. Decore) mettra fin à la discussion tendant à la deuxième lecture, je me demande s'il pourra donner à la Chambre l'assurance que cet embranchement de 20 milles sera aménagé entièrement au Canada et que la compagnie ne viendra pas dans cinq ans solliciter un prêt de 90 p. 100 d'un montant considérable?

L'hon. M. McCann: C'est vraiment trop d'esprit.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots à propos de ce projet. Les députés auront

[M. Decore.]

sans doute plus de choses à dire au sein du comité. Je me réjouis du prolongement du Pacifique-Canadien dans la partie méridionale de l'Alberta parce qu'il y a là une région qui a besoin de ce moyen de transport dès maintenant et qui en aura un besoin plus grand encore quand se seront établies chez elle les industries chimiques auxquelles donnera naissance l'exportation de gaz. Ce projet de loi contribuera largement à améliorer la situation financière de cette partie-là de l'Alberta méridionale. Aussi, l'accueillons-nous avec joie.

M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, lorsque le député de Vegreville (M. Decore) prendra la parole, voudra-t-il dire à la Chambre si l'on a songé à aménager cet embranchement à partir de la ville de Pincher-Creek? Je crois comprendre que la ville de Pincher-Creek a demandé que la ligne soit reliée à cette ville.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député d'Edmonton-Strathcona, je puis dire que la chambre de commerce de la ville de Pincher-Creek a demandé s'il serait possible de faire construire cet embranchement à partir de Pincher-Creek au lieu de Brocket. A la suite de ces observations, l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique-Canadien a examiné la question et fait certaines constatations.

Il a conclu que, par suite de la pente prononcée qu'exigerait cet autre tracé et de la nécessité de traverser la grande route n° 8, il faudrait engager une dépense supplémentaire de \$170,000 et, en outre, acquitter des frais d'entretien additionnels de \$20,000 par année. Compte tenu de tous ces éléments, il semble que le meilleur tracé à suivre soit celui qu'on a proposé.

En réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je puis lui assurer que s'il examine la carte de la province, il y trouvera Brocket et constatera qu'un endroit situé à 20 milles au sud se trouve encore au Canada.

M. Knowles: Mais nous nous rappelons la promesse que vous avez faite il y a cinq ans.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lui pour la 2^e fois, est déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION PRÉVOYANT QUE L'ANNONCE DOIT INDiquer LE COÛT DU PRÊT

M. R. R. Knight (Saskatoon) propose la 2^e lecture du bill n° 213 tendant à modifier la Loi sur les petits prêts (Annonces).